



## Votre lettre mensuelle

Février 2017

# Union Nationale des Arbitres de Football

Section Départementale de l'Isère

---

## SOMMAIRE

- Matchs Amicaux p.**2**
- L'UNAF Isère p.**2**
- A l'attention des arbitres non adhérents p.**3 à 4**
- Lois du jeu p.**4 à 5**
- Challenge de l'Amitié p.**6**
- Portrait « Camille LE BLANC » p.**7 à 11**
- Que faire en cas d'agression p.**12**

### Contact

E-mail : [unaf38@hotmail.com](mailto:unaf38@hotmail.com)

Adresse : 2 Bis rue Pierre de Coubertin  
38360 Sassenage

## Match Amicaux : Préparation Challenge de l'Amitié

Dans le cadre de la préparation du challenge de l'amitié, l'équipe de notre section départementale a disputé le vendredi 17 Mars son second match. Cette rencontre a été disputée contre l'équipe de Moirans.

Le match s'est terminé sur le score de 3 à 2 en faveur de l'équipe de l'UNAF ISERE.

Le bon esprit et la cohésion de l'équipe ont permis aux membres de notre section de s'imposer. Pierrick LOUIS responsable de l'organisation de ces différents matchs de préparation se félicite de l'ambiance qui règne au sein du groupe. Les membres du groupe apprennent à jouer ensemble et cela offre une belle perspective pour notre participation au challenge de l'amitié.

Les personnes intéressées pour intégrer l'équipe de l'UNAF ISERE peuvent contacter Mario MARTORANA ou Pierrick LOUIS.

Vous pourrez participer au grand Challenge de l'Amitié organisé, seulement 1 fois tous les 11ans dans le département de l'Isère, le Samedi 17 Juin à Crolles :



Le responsable du Pôle Sportif  
Pierrick LOUIS  
Mail : pierricklouis38@gmail.com  
Tèl : 07 86 40 57 91



Le Co Président  
Mario MARTORANA  
Mail : mariololo@hotmail.fr  
Tèl : 06 69 95 92 22

## L'UNAF ISERE

### Des adhésions à la hausse



A ce jour, notre section départementale compte **177 adhérents**. En fin de saison dernière, nous en comptons 146.

Nous pouvons nous féliciter de cette hausse.

**Ainsi, plus de la moitié des arbitres de notre district sont adhérents à l'UNAF.**

## A l'attention des Arbitres non adhérents

Vous n'êtes pas adhérents, soit parce que vous ne le souhaitez pas, et là c'est vraiment dommage que vous vous priviez de ce que peut vous apporter l'UNAF, tant sur le plan des festivités que nous vous proposons, quelle qu'elles soient, de distractions ou sportives, que sur le plan de votre défense, soit vous n'êtes pas adhérent par simple oubli, et là rien de plus simple que de vous mettre à jour.

Quoi qu'il en soit, nous attirons votre attention sur le fait que le championnat a déjà entamé sa phase retour, avec le lot d'enjeux qui en découlent, nous ne jouons pas une qualification pour la coupe du monde 2020 dans les championnats du district de l'Isère, mais sait-on jamais.....

Ces enjeux peuvent parfois engendrer des débordements, avec pour conséquences une montée des contestations, des incivilités, des insultes voir même des actes de violence sur les directeurs de jeu que vous êtes, des attitudes que nous dénonçons en permanence à l'UNAF, des attitudes intolérables à quelque niveau que ce soit.

Vous n'êtes pas à l'abri de telles mésaventures, et si cela venait à vous arriver, l'UNAF Isère serait, immédiatement, à vos côtés, auprès des instances sportives, et juridiques si nécessaire, mais seulement pour ce dernier cas, si vous êtes adhérents.

Pour info, les frais engendrés par une poursuite judiciaire à l'encontre d'un agresseur varient entre 1500 et 2000€, et si vous êtes adhérent, ces frais sont intégralement pris en charge par l'UNAF, ce pour une cotisation de 25€ pour les jeunes arbitres, et 44€ pour un arbitre adulte. Le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ? Il n'y a, à notre sens pas lieu de se poser la question.

Pour mémoire, la loi du 23 octobre 2006 (plus connue sous le nom de "loi LAMOUR") stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

L'arbitre se doit d'être protégé, et en adhérant à l'UNAF vous le serez.

Envoyez votre fiche d'adhésion au district de l'Isère de football à l'attention de l'UNAF, chèque (espèce acceptée) libellé à l'ordre de "UNAF Isère"

En attendant de vous compter dans le seul club des arbitres.



**Pour adhérer :**

Il te suffit de remplir **la fiche adhésion UNAF ISERE** : située sur le site du District de l'Isère de Football : rubrique « Arbitrage » – onglet « Documents » - onglet « UNAF 38 » ou en pièce attachée à ce mail, et de la retourner à l'adresse suivante :

**UNAF ISERE**  
District de l'Isère de Football  
2 bis rue Pierre de Coubertin  
38360 SASSENAGE

Et, joindre un chèque, à l'ordre de l'UNAF ISERE, correspondant à ta catégorie :

Catégorie	Cotisation
Très jeune arbitre (né(e) après le 01/01/2001)	Gratuit
Jeune arbitre (né(e) après le 01/01/1993)	25 Euros
Arbitre adulte	44 Euros
Honoraire ou sympathisant	30 Euros

*En reçu de paiement peut être envoyé sur ta demande pour ton club.*

## Lois du jeu

### 1/ Qui doit signer une réserve technique dans une rencontre où les joueurs ne sont pas tous majeurs ?

- A/ En catégorie senior les réserves d'ordre administratif seront dans tous les cas signés par un capitaine majeur. Dans les catégories jeunes (jusqu'à U19 inclus) un dirigeant ou un capitaine majeur pourra signer une réserve technique.
- B/ En catégorie senior les réserves d'ordre administratif seront signé par le capitaine même s'il est mineur car on tient compte de la compétition et non de l'âge, dans les catégories jeune (jusqu'à u19 inclus) seul un dirigeant pourra signer une réserve technique.
- C/ La catégorie n'a pas d'importance, dans tous les cas, c'est au capitaine qu'il revient de signer la réserve technique.

### 2/ L'arbitre peut-il revenir sur une décision après le dépôt d'une réserve technique ?

- A/ S'il juge que la réserve est fondée, l'arbitre peut revenir sur sa décision, avant la reprise du jeu consécutive à l'arrêt motivant cette réserve ou avant que le jeu ne soit terminé.
- B/ Même s'il juge que la réserve est fondée, la décision de l'arbitre est définitive il ne peut en aucun cas revenir sur sa décision.
- C/ S'il juge que la réserve est fondée, l'arbitre pourra revenir sur sa décision, avant le coup de sifflet final.

**3/ Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par un coup franc direct au lieu d'un coup franc indirect, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?**

- A/ La réserve technique doit être déposée avant le coup de sifflet final.
- B/ La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre ne fasse effectuer le coup franc direct.
- C/ La réserve technique doit être déposée au prochain arrêt de jeu qui suit l'exécution du coup franc direct.

**4/ Le capitaine d'une équipe se blesse et sort du terrain pour se faire soigner. L'arbitre, estimant que la sortie est de courte durée, n'impose pas à juste titre la nomination d'un nouveau capitaine. Pendant l'absence de celui-ci, une réserve technique est déposée. Décisions ?**

- A/ Si le capitaine blessé peut procéder au dépôt de la réserve, l'arbitre enregistrera la réserve en sa présence. Si le capitaine ne peut y participer, l'arbitre demandera à l'équipe concernée de désigner un capitaine pour le dépôt de la réserve
- B/ La présence du capitaine n'est pas nécessaire lors du dépôt d'une réserve technique. L'arbitre recevra la réserve sans la présence du capitaine blessé.
- C/ L'arbitre nommera un capitaine parmi les joueurs du capitaine blessé. La personne désignée pourra participer au dépôt de la réserve.

**5/ Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre pendant la rencontre. Le cas échéant, qui peut déposer une réserve technique (ou tout autre type de réserve) ?**

- A/ Dans cette situation particulière le capitaine de l'équipe de catégorie jeunes pourra déposer la réserve.
- B/ Dans cette situation particulière l'entraîneur exclu conservera ses fonctions administratives, ainsi il pourra déposer la réserve.
- C/ Dans cette situation particulière, aucun acteur n'est habilité à déposer une réserve. L'ensemble des réserves seront irrecevables.

Sources : Questions / Réponses DTA Juillet 2016

### **REPONSES aux QUESTIONS POSÉES :**

**Question 1 : B**

**Question 2 : A**

**Question 3 : B**

**Question 4 : A**

**Question 5 : B**



# Challenge de l'Amitié :

## Préparation de l'évènement

Le comité directeur de l'UNAF ISERE s'attèle à la préparation du challenge de l'amitié qui aura lieu le Samedi 17 Juin à Crolles.

Après avoir visité différents sites en mesures d'accueillir un tel évènement, nous vous informons lors de notre précédente lettre hebdomadaire le lieu où se déroulera notre manifestation.

Le site de Crolles ayant été retenu, votre comité directeur s'attache actuellement aux différents préparatifs.

**Le traiteur ainsi que l'animateur de notre journée festive ont d'ores et déjà été trouvés !**

Ces différents travaux ont pour objectifs de vous proposer la meilleure journée possible : Ce Samedi 17 Juin !

A trois mois de l'évènement, nous sommes en mesure de vous confirmer que le tournoi sera disputé à onze sections départementales :

- Trois sections qui seront chargée de représenter l'UNAF Auvergne
- Et, Sept sections pour représenter l'UNAF Rhône Alpes.

**Réservez votre date ce SAMEDI 17 JUIN 2017 à CROLLES car c'est un évènement qui a lieu seulement 1 fois tous les 11ans dans le Département de l'Isère.**

Nous aurons la présence de personnalités de la Fédération Française de Football





## Portrait

### Camille LE BLANC, l'égérie de l'arbitrage féminin en Isère...

**"Camille bravo pour ta désignation fédérale. Il s'agit de ta troisième de la saison en D2 féminine, alors que ces matchs sont habituellement réservés aux arbitres fédérales féminines et que tu n'es actuellement "que" candidate ligue (ndlr : après avoir réussi la théorie ligue en mai dernier, Camille est candidate ligue sur le terrain cette saison). Une belle opportunité pour toi!..."**

*Retrouvez, ci-dessous, l'interview réalisée par le CTDA, Nicolas BROTONS.*

#### **Peux-tu nous en dire plus sur ces désignations stp (comment cela se fait-il) ?**

L'arbitrage féminin est malheureusement peu représenté dans la ligue Auvergne Rhone-Alpes (LAuRA) et mes observations sur le terrain se montrent encourageantes, ce qui m'a permis d'avoir été désignée arbitre réserviste de la fédération par la LAuRA. Lorsque la DTA (Direction Technique de l'Arbitrage) manque d'arbitres féminines de niveau D2, elle fait alors appelle aux réservistes.

#### **J'imagine que tu dois être heureuse ?**

Ces désignations « exceptionnelles » me permettent de découvrir le niveau et l'environnement fédéral féminin. Chaque match est une opportunité. De plus, ce qui est encourageant c'est de voir la confiance que l'on me donne ; cela motive à travailler afin d'atteindre cet échelon, voire plus (D1).

#### **Comment te prépares-tu et t'organises-tu pour ce genre de rencontre ?**

Physiquement, je participe aux séances du groupe d'entraînement "La TEAM" du District (cf. plus bas) et j'effectue un match universitaire chaque semaine.

Niveau organisation, pour les déplacements engendrant plusieurs heures de route, je pars la veille afin d'être reposée le jour du match. Finalement, je m'efforce d'avoir une hygiène de vie saine, indispensable afin de progresser.



## **Quelles différences y a-t-il entre ce genre de rencontres et celles que tu as l'habitude de diriger ?**

Habituellement, j'officie sur des rencontres masculines ; malgré le niveau élevé des joueuses de D2, la vitesse de jeu n'est pas la même. Cependant, les matchs sont agréables à arbitrer, avec des phases de jeu pertinentes et fluides.

Les féminines, de façon générale, sont plus compliquées à arbitrer, car les fautes sont plus fines, plus subtiles, et ce, malgré un engagement physique comparable à celui des hommes. De par la différence de niveau (District / Fédéral), c'est l'environnement du match qui change le plus. La présence d'un délégué officiel en FFF permet de déléguer les tâches administratives, et c'est un vrai appui lors du remplissage de la FMI.

## **Tu arbitres habituellement les garçons jusqu'en PHR, quelles sont les principales différences avec les filles évoluant au niveau D2 ?**

Comme dit précédemment, la plus grande différence concerne la vitesse de jeu. De plus, du fait qu'il y a peu d'équipes féminines, les écarts de niveau sur un même match peuvent être flagrants (pour exemple, le score de mon premier match de D2 fut 5-0) contrairement aux matchs masculins souvent plus serrés et équilibrés.

## **Quel a été ton parcours pour parvenir jusqu'à ce niveau ?**

J'ai commencé l'arbitrage à 18 ans et demi. Après une saison chez les jeunes (U17/U19) et deux observations niveaux D3 en seniors, j'ai été promue niveau D2 sénior pour ma seconde saison. À la fin de celle-ci, j'ai fini major de D2 (dans le district du Morbihan), ce qui m'a permis de monter en D1.

Après une saison en D1 en Bretagne, je suis venue en Isère pour poursuivre mes études. J'ai obtenu toute la confiance des formateurs du District, et j'ai ainsi intégré le pôle Formation Ligue pour me préparer à l'examen théorique Ligue. C'est ainsi qu'en mai dernier, après une formation accrue tout au long de la saison, j'ai été présentée comme candidate Ligue. Avec grande joie, j'ai été reçue, au même titre que mes 4 autres collègues masculins de l'Isère présentés. Il me restait par conséquent à valider les tests physiques en septembre (ndlr : validés avec brio!), et la partie terrain où l'on est observé comme arbitre central sur 3 matchs de PHR durant la saison (ndlr : plus un match en PHR comme assistant).

## **Tu nous as dit que tu étais arbitre dans le Morbihan avant d'arriver en Isère. As-tu noté des différences au niveau de l'arbitrage entre ces 2 départements ?**

Oui, il y en a plusieurs. La première concerne le nombre d'équipes : 38 poules de niveau District en seniors dans le Morbihan contre 23 ici. Ensuite, le niveau de la poule d'Excellence iséroise m'a étonnée, car il pourrait être comparé au 1er niveau de la Ligue de Bretagne. Ceci est sans doute dû au nombre d'équipes réduit (12 seulement) à ce niveau.

Lors de mon premier match en Isère, j'ai été surprise par l'intensité du jeu (rapide et engagé). De plus, la bienveillance envers les adversaires est moins présente en Isère, avec un esprit de compétition plus fort.



## "Pour un arbitre, la passion est le moteur de son évolution."



### **Pourquoi avoir choisi de devenir arbitre ?**

Avant de m'orienter vers la voie de l'arbitrage, j'ai joué au foot pendant 13 saisons. Puis, la contrainte des études m'a incitée à réduire mes déplacements du weekend, tout en restant dans le milieu footballistique (quand on a une passion, c'est dur de s'en séparer complètement). Après avoir validé un diplôme d'Initiateur 1, et après un test en tant qu'entraîneur de jeunes joueuses, le résultat ne fut pas concluant. Le fait de rester sur le bord du terrain sans réellement participer, m'a déçu. C'est lors d'une demande de mon club, qui était en infraction et recherchait des arbitres, que j'ai décidé de me lancer et de découvrir cette autre facette du football.

C'est ainsi que j'ai commencé l'arbitrage et, malgré quelques regrets au début car je ne pouvais pas toucher le ballon, la passion s'est installée, et les perspectives d'évolutions rapides m'ont motivée et me motivent encore. Pour un arbitre, la passion est le moteur de son évolution.

### **Quels sont tes objectifs pour l'avenir : pour la saison prochaine ? Et où aimerais-tu être dans 5 ans ? Dans 10 ans ?**

Sportivement, valider mon examen Ligue cette saison afin de pouvoir officier au niveau PHR masculin. Durant les saisons à venir (2 à 3 je l'espère), je souhaiterais être présentée à l'examen fédéral féminin, afin d'évoluer au meilleur niveau national féminin dans les années à venir. Ce serait l'apothéose pour mon investissement et la reconnaissance de mes compétences.

Cependant, il faudra encore travailler pour y parvenir, et les efforts devront être constants. De plus, il est impossible de prévoir ce qu'il se passera d'ici 10 ans, car la vie privée et la vie

professionnelle seront bien plus présentes. Mais si des opportunités niveau sportif se présentent, je les saisisrai sans hésitation.

### **Que fais-tu pour y parvenir ?**

Je travaille surtout la condition physique, car c'est le point qui fait le plus défaut chez les arbitres féminines. Il y a également l'aspect théorique, qui doit être entretenu régulièrement, afin de bien connaître les Lois du Jeu et de ne pas en oublier certaines.

### **Quelles sont tes relations avec la CDA iséroise ?**

Très bonnes. Nous avons un président très présent (ndlr : André SERVE) et qui prend régulièrement des nouvelles. J'ai notamment apprécié le fait qu'il m'appelle pour me féliciter lors de ma réussite à l'examen théorique Ligue.

## **"Mes proches étaient très fiers de moi".**

### **Ton meilleur souvenir ?**

Mon meilleur souvenir a été ma finale de Coupe de Bretagne Féminine en 2014 (FC Lorient – EA Guingamp) à Fouesnant. J'étais assistante, mais la rencontre était télévisée ; mes proches étaient très fiers de moi. Il y a également, mon premier match de D2, lors duquel j'ai côtoyé pour la première fois le milieu fédéral et son environnement. Le stress était bien présent face à l'enjeu d'une telle rencontre, d'autant plus pour une arbitre de District.

### **Ton pire ?**

Un match de jeunes en U19, un samedi matin : le match en soi s'est très bien passé, mais les remarques des jeunes supporters (sortis la veille) étaient extrêmement dures, ce n'était pas évident d'en faire abstraction. Mais pour la famille qui m'accompagnait, certaines remarques étaient violentes et dures à encaisser.

### **Quels sont tes modèles dans l'arbitrage ?**

Parmi les féminines, c'est Elodie Coppola (arbitre D1 et Internationale), pour son investissement et l'exemple qu'elle offre aux arbitres féminines bretonnes.

### **Tu nous as parlé d'un groupe d'entraînement spécifique arbitres en Isère (« La TEAM ») dont tu fais partie...peux-tu nous en dire plus sur ce groupe (séances, organisation, bénéfices, ambiance...) ?**

Les séances d'entraînements se déroulent tous les mardis soir à 19h30 à Tullins. Le groupe est vraiment soudé et il règne une ambiance chaleureuse, accueillante et bon enfant.

L'avantage de "La TEAM", c'est le suivi hebdomadaire du préparateur physique Stéphane Abela. Cela permet d'avoir des séances d'entraînements personnalisées et sur mesure, afin de travailler ses points faibles. Il faut aussi signaler qu'en tant qu'arbitre de District, c'est très enrichissant de pouvoir côtoyer, lors de ces séances, des arbitres de niveau Fédéral 2 tels qu'Hakim Ben El Hadj ou encore Aurélien Petit. Ils sont très accessibles et partagent volontiers leurs expériences.

## Quels bénéfices tires-tu personnellement (dans ton arbitrage...) de ce groupe d'entraînement ?

J'ai intégré "La TEAM" cette saison, et je commence à ressentir les bienfaits sur la durée des matchs : mes accélérations dans les 10 dernières minutes sont plus efficaces et j'ai plus de facilités à les reproduire. L'explosivité constituant mon axe de travail prioritaire, ceci est pris en compte dans mes programmes d'entraînement, et je commence à observer les résultats.

## Quel regard portes-tu sur l'arbitrage féminin en France (image, difficultés, avantages...) ?

L'arbitrage féminin est très peu développé, et la communication est encore faible à ce sujet malgré les progrès au niveau du foot féminin.

## "L'arbitrage est une formidable école de la vie."

### Un conseil pour les plus jeunes, et les filles qui seraient tentées par l'arbitrage ?

Pour les jeunes, l'arbitrage est une formidable école de la vie, et je le recommande à tous. Cela permet de renforcer la confiance en soi, de s'affirmer et il y a de nombreuses opportunités.

Pour les féminines, le niveau national est rapidement accessible avec de l'investissement et de la motivation.

Cependant, la passion est l'élément moteur : sans elle, cette fonction peut paraître lourde et contraignante.

### Un message ou une information particulière que tu aimerais faire passer ?

Dans le pôle Formation Ligue, la saison dernière j'ai rencontré et découvert de vrais amis, qui sont maintenant un soutien au quotidien. Au fil des séances, le groupe s'est soudé et les relations se sont renforcées, et la rivalité n'a pas eu sa place face à l'entraide. Il y avait une saine concurrence, qui se poursuit encore aujourd'hui.

En Isère il y a un avantage par rapport à de nombreux Districts : nous avons un CTDA accompagné par des formateurs bénévoles impliqués. Ils donnent tous de leur temps pour les formations et stages, et c'est une vraie chance. Je les remercie vivement, car sans eux je ne serais pas là.



De plus, je tiens à remercier mon entraîneur dans le Morbihan, qui m'a suivie à mes débuts sur tous mes matchs, et qui prend des nouvelles régulièrement. Il y a aussi M. Monnier, ancien arbitre, qui a donné de son temps et m'a prodigué de nombreux conseils, ce qui m'a permis de m'améliorer et d'évoluer.

Pour finir, bien évidemment, ma famille qui m'encourage au quotidien et qui regrette de ne pas pouvoir me suivre lors de mes matchs de D2. Mais ils gardent l'espoir que je devienne un jour D1 afin d'officier de temps en temps en Bretagne.

**Merci Camille, et bonne continuation à toi..."**

En cas d'agressions (quel que soit la nature : menaces, coups...), après avoir respecté les formalités données par la CDA, prenez contact dès que possible avec votre président de CDA ou son président délégué, ainsi qu'avec l'un des co-présidents et le délégué juridique de la section départementale UNAF Isère.

Pour l'UNAF, cette démarche est impérative afin que vous puissiez être accompagné dès que possible, et surtout lors du dépôt de plainte ou toute autre démarche.

Prenez soin SVP de relever les coordonnées suivantes et de les laisser dans votre mallette d'arbitre :

- Co-Président de l'UNAF Isère :

**Mario MARTORANA** au 06-69-95-92-22

**Nicolas TAMBORINI** au 06-80-82-51-31

- Responsable Juridique :

**Mohamed BENATTOU** au 06-20-65-37-82

- Ce slogan s'adresse :

- aux présidents,
  - aux dirigeants de clubs,
    - aux joueurs,
      - et même aux spectateurs....

**Arbitre Agressé = Football en Danger**



- Rappel :

*La loi du 23 octobre 2006 (plus connue sous le nom de "loi LAMOUR") stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.*

**Le Comité Directeur UNAF ISERE**